



HANDBALL
CHBV
ADHESION 2018-2019
1ère adhésion Renouvellement

PHOTO
ICI
MERC!

Le dossier incomplet ne sera pas accepté

Renseignements relatifs au futur licencié :

NOM : Prénom : Sexe : F - M

Taille (hauteur en cm)

Latéralité : droitier gaucher ambidextre

Date de naissance : Nationalité :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone domicile

Portable de l'adhérent (majeur) ou du parent qui recevra les informations du CHBV

Adresse mail de l'adhérent (majeur) ou du parent susceptible de recevoir des informations du CHBV:

..... @

Autorisation

OUI - NON

J'autorise le CHBV à photographier ou à filmer mon enfant ou moi-même lors des activités sportives et à utiliser ces images ou vidéos pour la promotion du club ou du handball.

Documents à remettre obligatoirement le jour de l'inscription

- Le bulletin d'inscription dont la charte sportive renseigné et signé
- Une copie de la pièce d'identité (*sauf si renouvellement*)
- Une photo d'identité (*sauf si renouvellement – celle de l'année précédente sera utilisée*)
- Autorisation parentale (*document FFHB*) (*pour les mineurs*)
- Un certificat médical précisant la **date de naissance** de l'adhérent, le nom du sport : **handball** et la mention « **y compris compétition** », à défaut, pour les renouvellements, l'attestation sur l'honneur (document FFHB)

Mode de règlement :

- Espèce, montant
- Chèque bancaire montant
- CAF ticket loisir, montant
- Coupon sport, montant
- Comité d'entreprise, montant
- MSA, montant
- ANCV, montant

Attention, aucun remboursement ne sera fait en cas d'arrêt de l'activité.

Information :

Le CHBV vous informe de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance "individuelle accidents"

Le CHBV vous informe de votre droit d'accès et de rectification des informations collectées qui feront l'objet d'un traitement informatique (art. 32.6 – loi n°78-17 du 06/01/1978). Ce droit d'accès s'exerce auprès du secrétariat du club.

Cadre réservé au CHBV

Payé : oui non

Catégorie

Fiche adhérent n°

Créée ou réactualisée le

Observations :

En cours – Validée - Qualifiée

Maillots : (le cas échéant)

Taille maillot

Taille short



HANDBALL CHARTRE SPORTIVE DU CHBV 2018-2019

Cette chartre sportive destinée à tous les licenciés du CHBV, a pour objet de fixer les principes généraux de morale, d'esprit sportif, de respect, d'intégrité, de responsabilité individuelle et collective, de conduite personnelle et enfin d'éthique propre à la pratique de son sport dans un contexte local identitaire. En signant cette chartre, chaque sportif reconnaît s'inscrire dans une démarche véhiculant des valeurs essentielles qui régissent la pratique sportive, auxquelles il se référera lors de toutes les étapes de sa progression au sein du CHBV.

Le CHBV, ses dirigeants et ses entraîneurs s'engagent à :

- Assurer et préparer tous les entraînements quelque soit la catégorie d'âge,
- Etre ponctuel aux entraînements et aux matchs,
- Faire participer les équipes aux compétitions officielles,
- Etablir une licence fédérale à tous ses licenciés,
- Informer ses licenciés sur la vie du club (site internet, page Facebook, courrier électronique...),
- Informer, par tous moyens de communications, l'annulation ou l'inversion d'un entraînement ou d'un match suite à l'indisponibilité d'un gymnase,
- Etre le garant du respect envers les licenciés, adversaires, partenaires, dirigeants et entraîneurs.

Les licenciés débutants ou confirmés s'engagent à :

1. Se conformer aux règles du jeu,
2. Respecter l'arbitre ainsi que ses décisions, adversaires, partenaires, dirigeants et l'entraîneur ainsi que les règles fixées par ce dernier,
3. Respecter les locaux, le matériel utilisé,
4. Refuser toute forme de violence, de tricherie et de dopage,
5. Etre maître de soi en toutes circonstances,
6. Etre loyal dans le sport et dans la vie,
7. Etre exemplaire, généreux et tolérant,
8. Utiliser leurs talents et leurs compétences sportives pour défendre l'esprit et les couleurs du club,
9. Participer, dans la mesure du possible, à chaque entraînement et chaque match auxquels ils sont convoqués, équipé de son propre ballon,
10. Etre respectueux envers ses adversaires, partenaires, dirigeants et l'entraîneur.

Tout licencié, quel qu'il soit, qui ne respectera pas ses engagements et qui se verra infliger une amende par les instances fédérales (fédération, ligue, comité) sera dans l'obligation de s'acquitter de ladite amende. En aucun cas le club ne supportera cette dépense.

Les parents de licenciés mineurs acceptent et s'engagent à :

- Faire participer, dans la mesure du possible, leur enfant à chaque entraînement et chaque match auxquels ils sont convoqués,
- Informer, le plus tôt possible, l'entraîneur de l'absence de leur enfant à l'entraînement et/ou au match,
- Avoir un comportement sportif reprenant les valeurs de cette chartre,
- Transporter ou soit transporté par d'autres personnes les enfants lors des matches éloignés,
- **Dégager de toute responsabilité** les personnes utilisant leur véhicule personnel en tant qu'accompagnateurs lors du transport de l'enfant sus nommé, pour les sorties organisées dans le cadre des activités sportives de l'association CHBV concernant toutes blessures ou dommages pouvant lui être occasionnés par un éventuel accident ou tout autre événement pouvant survenir.

Les Parents ont la possibilité de devenir **Parents référents**, cela consiste à prendre une licence «dirigeant» et d'être l'interlocuteur privilégié de l'entraîneur ou des officiels, et d'aider pour les différentes tâches pendant une compétition ou en dehors (tenue de la table de marque, chronométrateur, administratives...). 2 à 3 parents par équipe minimum serait un nombre acceptable pour une bonne coordination et rotation de l'effectif.

Je souhaite participer bénévolement à différentes tâches proposées par le dirigeant du CHBV.

NOM : Prénom :

Tout licencié qui n'aura pas transmis son dossier d'inscription déclaré complet ne sera pas qualifié pour les compétitions et sera interdit d'entraînement dans un délai de 30 jours après son arrivée au club.

Je déclare adhérer au CHBV et demande à être sur la liste de ses membres et m'engage à me conformer aux statuts et au règlement intérieur du club.

Je soussigné(e) [nom du licencié majeur ou nom licencié mineur + nom(s) responsable légal]

certifie avoir pris connaissance et accepte la CHARTRE SPORTIVE DU CHBV.

Vauvert, le

Signature Licencié(e) : Signature Parent ou responsable légal

Pour information, les montants sont les mêmes que ceux de l'année précédente. Voici comment se calcule le montant de l'adhésion au CHBV

Taille ballon	Catégories	Années	Montant*	Ce montant est réparti comme suit : **		
				Licence	Assurance	Maillot + short
T2	Loisir	2001 et +	120 €	3.00	Non compris	30.40
T3	+ 16 ans	2001 et +	150 €	3.25	Non compris	46.60
F : T2 - M : T3	- 18 ans	2003 - 2002 - 2001	140 €	3.25	20	21.85
F : T1 - M : T2	- 15 ans	2006 - 2005 - 2004	130 €	1.25	20	29.50
F : T1 - M : T1	- 13 ans	2008 - 2007 - 2006	120 €	1.25	20	23.85
T0	- 11 ans	2010 - 2009 - 2008	110 €	0.40	20	19.65
T00	- 9 ans	2012 - 2012 - 2010	100 €	0.40	20	13.45
T00 ou mousse	- 6 ans	2015 - 2014 - 2013	65 €	0.40	20	8.45

*Le prix ne comprend pas l'achat du ballon, si vous souhaitez en acquérir un, le tableau vous indique les références en fonction du joueur.
**Ces montants sont basés sur les tarifs des licences de la saison 2017-2018 et ne tiennent pas compte de l'augmentation de la prochaine saison de handball.

En cas d'inscription de fratrie ou parent/enfant, la première adhésion sera à régler entièrement, puis la suivante bénéficiera d'une réduction de 10 €.